



Dialogue de sourds !

Augmentation de la valeur du point : il va falloir la gagner ...

A l'unanimité les 5 organisations syndicales présentes à la RPN ont porté la nécessité de l'attribution d'une mesure collective pour l'ensemble du personnel et revendiqué l'augmentation de la valeur du point.

Au vu de la situation, il s'agit d'une urgence ! Le personnel ne peut plus accepter :

- Le gel de la valeur du point depuis des années,
- La RMPP divisée par 2 en 10 ans, qui ne couvre même plus l'inflation,
- La diminution de l'écart entre la RMPP et l'inflation,
- Une évolution du SMIC plus dynamique que celle du Salaire Minimum Professionnel Garanti (Ecart de 56 € en 2008, 11 € en 2018, et en 2020, le SMIC passe devant le SMPG).

L'employeur affirme, qu'en moyenne, la RMPP à 1,5% couvre l'inflation.

Quelle mauvaise foi ! L'UCANSS sait très bien que plus de 70% des salariés ne bénéficient d'aucune mesure !

Sans augmentation de la valeur du point, les agents de la Sécurité s'appauvrissent, ont du mal à joindre les deux bouts, certains d'entre eux perçoivent même les minimas sociaux.

Le Comex considère que la RMPP de 1,5 % doit être exclusivement dédiée aux mesures salariales individuelles afin de laisser des marges de manœuvre aux directions locales.

Pourtant, pendant la négociation de la classification, le Comex n'avait pas d'opposition de principe pour une mesure collective. Dans les faits, le Comex n'a aucun principe puisque, comme en 2019, rien pour 2020 ! Il n'y aura aucune augmentation de la valeur du point et ce sera la même chose jusqu'en 2022.



Et les 80 millions, il va falloir les garder ...

La CGT demande que l'enveloppe de 80 millions, initialement dédiée à la rénovation de la classification, soit mobilisée pour revaloriser les coefficients de qualification de 5 points minimum pour tous les agents.

Même en cette année particulière où les agents ont su se mobiliser, couverts d'éloge par le ministère et l'employeur, la seule reconnaissance, une fois de plus ce sera tout de même : 0 point supplémentaire.

Pour mettre en place des mesures individuelles, l'employeur et les pouvoirs publics étaient en capacité de revaloriser la RMPP au-delà de 2%. Subitement, quand les organisations syndicales revendiquent des mesures collectives, ce n'est plus possible !

Preuve en est que l'orientation du Comex est bien de mettre en place **uniquement** des mesures individuelles.

Face à l'insistance des 5 organisations syndicales, l'UCANSS se résigne à retourner, mi-janvier, auprès du Comex pour relayer les demandes des Fédérations.

Et pour finir, lorsque la CGT demande la réouverture de négociations sur la classification avec une enveloppe suffisante pour permettre un réel déroulement de carrière, pour l'employeur c'est **NON et il clôture la séance.**

Immédiatement, la CGT, FO, la CFTC, la CFE-CGC, rejointes par SUD se retrouvent pour une intersyndicale.

Le rapport de force : il va falloir le créer !!!

